



CERTIFICATION

*AIO certifie que l'entreprise*

**HYDROKARST**

9 Bis avenue de la Falaise  
38360 SASSENAGE  
France

*a été auditée et jugée conforme aux exigences du programme de certification d'AIO « PRO-CERT – ProgCertEntHyp » dans sa version en vigueur, comprenant les exigences de l'Arrêté du 29 Septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares.*

*Le champ d'application est le suivant :*

**Travaux Hyperbares mention A**

Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences du texte ci-dessus,  
ce certificat est valable du **20 mars 2026** au **01 juillet 2027**

Certificat n° **FR2026477\_1**

Date d'émission : 20 mars 2026  
Didier ANSEL – Directeur Général



*Un certificat peut être retiré ou suspendu au cours du cycle de 4 ans. Vérifiez la validité à l'instant « t » en scannant le QR code.*

[contact@aiocertification.com](mailto:contact@aiocertification.com)

Adresse de l'organisme certificateur : 27, rue Maurice Flandin, 69003 Lyon - FRANCE